



Collecte des déchets ménagers et maintien du cadre de vie



CADRE DE VIE



SÉCURITÉ



TRANSPARENCE

Cadre de vie. Depuis le 1er janvier 2025, Paris Est Marne & Bois, le Territoire dont dépend Charenton-le-Pont, a modifié l'organisation de la collecte des déchets : les ordures ménagères sont désormais collectées en soirée, et leur fréquence est passée de 5 à 3 jours par semaine.

Sécurité. Les bacs d'ordures ménagères (bac gris) sont collectés les lundis, mercredis et vendredis soir ; les bacs jaunes (emballages et papiers), les mardis et jeudis soir. Dans les deux cas, ils doivent être sortis au plus tard à 18h30, le jour de la collecte. Dans les faits, tous les jours, les containers restent en place dès le milieu de l'après-midi jusqu'au lendemain matin, ce qui pose une question d'hygiène et d'accessibilité sur la voie publique. Le Territoire a par ailleurs adressé un courrier à de nombreux commerces, copropriétés et bailleurs sociaux du secteur, leur rappelant leurs obligations en la matière - dans le cadre de sa politique de collecte des déchets ménagers et de maintien du cadre de vie, que des présences excessives de containers sur les trottoirs peuvent parfois dégrader.

**Cette organisation n'est pas une demande de l'Amicale des locataires - Le 16-18 :
elle s'applique de façon générale, sur décision des services compétents.**

Transparence. Pour toute question sur cette politique de collecte, vous pouvez vous rapprocher de l'Amicale des locataires - Le 16-18, qui vous mettra en relation avec l'élue municipal concerné par cette décision.

L'Amicale des locataires - Le 16-18



Vous informe